

# Périodes de chasse

Document généré le 20 avril 2026 | 12 h 20

# Table des matières

<b>Périodes de chasse</b> .....	3
<b>Périodes de chasse à l'orignal 2026-2027</b> .....	5
<b>Périodes de chasse pour le cerf de Virginie 2026-2027</b> .....	8
<b>Périodes de chasse à l'ours noir 2026-2027</b> .....	14
<b>Périodes de chasse au dindon sauvage 2026-2027</b> .....	16
<b>Périodes de chasse au petit gibier 2026-2028</b> .....	17
<b>Périodes de chasse aux grenouilles 2026-2027</b> .....	23
<b>Périodes de chasse contingentée et non-contingentée dans les réserves fauniques 2026-2028</b> .....	24

# Périodes de chasse

## [Périodes de chasse à l'orignal](#)

[Consultez les périodes de chasse à l'orignal en fonction de votre zone de chasse ou de votre zec.](#)

[Voir plus](#) .

## [Périodes de chasse pour le cerf de Virginie](#)

[Consultez les périodes de chasse au cerf de Virginie en fonction de votre zone de chasse et du type d'arme utilisé.](#)

[Voir plus](#) .

## [Périodes de chasse à l'ours noir](#)

[Consultez les périodes de chasse à l'ours noir en fonction de votre zone de chasse et du type d'arme utilisé.](#)

[Voir plus](#) .

## [Périodes de chasse au dindon sauvage](#)

[Planifiez votre chasse au dindon sauvage en consultant les périodes de chasse qui sont établies en fonction des zones](#)

[Voir plus](#) .

## [Périodes de chasse au petit gibier](#)

[Planifiez votre activité de chasse au petit gibier en consultant les périodes où la chasse est permise, et ce, selon les zones.](#)

[Voir plus](#) .

## [Périodes de chasse aux grenouilles](#)

[Planifiez votre activité de chasse aux grenouilles en consultant les périodes où la chasse est permise, et ce, selon les zones.](#)

[Voir plus](#) .

## [\*\*Périodes de chasse contingentée et non-contingentée dans les réserves fauniques\*\*](#)

[Planifiez votre séjour de chasse dans les réserves fauniques en consultant les périodes où la chasse est permise, et ce, selon votre gibier.](#)

[Voir plus](#)

# Périodes de chasse à l'orignal 2026-2027

## **Maintien des restrictions dans la zone 17**

En fonction des résultats des [inventaires aériens](#) de 2021 et dans le respect des obligations liées à l'application de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), les activités de chasse à l'orignal dans la zone 17 seront limitées aux prélèvements des Autochtones pour la chasse de subsistance. La chasse sportive est interdite, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Le déclin de la population d'originaux observé dans cette zone implique une diminution des prélèvements.

Les dates de chasse sont établies en fonction de la zone où la chasse est permise et du type d'arme utilisé.

Des modifications pourraient être apportées aux périodes autorisées en tout temps si la situation l'exige. Il est de votre responsabilité de respecter les modalités en vigueur avant de pratiquer votre activité.

À compter de 2026, dans plusieurs zones, la chasse à l'orignal ne se fera plus selon un système d'alternance entre les années permissives et les années restrictives.

Dans les zones 1 à 12, 14 à 16, 22, 26 et 27, ainsi que dans les réserves fauniques et certaines zecs, le chasseur devra désormais avoir obtenu, au tirage au sort, un permis de chasse à l'orignal sans bois (tout orignal dont les bois mesurent moins de 10 cm) pour pouvoir récolter un orignal sans bois.

Dans les zones 13, 18 et 28, le système d'alternance demeurera en vigueur. La chasse à l'orignal sans bois y sera donc fermée en 2026 (année restrictive) et ouverte en 2027 (année permissive). Toutefois, dans la zone 13, elle sera également ouverte durant la période de chasse à l'arc et à l'arbalète en 2026.

Enfin, dans les zones 19 sud et 29, la chasse sera ouverte chaque année pour tous les segments, sans obligation de détenir un permis spécial pour la chasse à l'orignal sans bois.

## **Précisions sur les zones de chasse**

[La chasse peut être interdite](#) dans certains territoires particuliers de zones données. Si elle est permise, ses modalités peuvent différer de celles de la zone de chasse où se trouvent ces territoires. Vous devez donc communiquer avec la personne responsable des territoires en question pour vous renseigner sur les modalités de chasse applicables.

Le résident titulaire d'un permis de chasse à l'orignal sans bois (tirage au sort) peut chasser l'orignal sans bois à l'endroit indiqué sur son permis.

Pour savoir [quoi faire avant, pendant et après la chasse](#) à l'orignal, consultez les règles relatives

à cette espèce.

## Périodes de chasse

### Périodes de chasse à l'arbalète et à l'arc

Durant les périodes de chasse à l'arc et à l'arbalète, le permis de chasse à l'original sans bois n'est pas requis dans les zones suivantes :

- **En 2026 et 2027** : dans la zone 13, les parties de zones incluses dans la zone 19 sud et dans la zone 29.
- **En 2027 seulement** : dans les zones 18 et 28.

Zone où la chasse est permise	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
1, 2, 10 ouest, 11 ouest, 13, 15	Du 26 septembre au 4 octobre 2026	Du 25 septembre au 3 octobre 2027
3, 4, 5, 6, 8, 9	Du 3 octobre au 9 octobre 2026	Du 2 octobre au 8 octobre 2027
7	Du 3 au 16 octobre 2026	Du 2 octobre au 15 octobre 2027
10 est, 11 est	Du 26 septembre au 12 octobre 2026	Du 25 septembre au 11 octobre 2027
12, 14, 26, 27	Du 19 septembre au 4 octobre 2026	Du 18 septembre au 3 octobre 2027
16, 18, 28	Du 12 septembre au 20 septembre 2026	Du 11 septembre au 19 septembre 2027
Partie nord-ouest de 19 sud	Du 29 août au 6 septembre 2026	Du 28 août au 5 septembre 2027
Partie est et partie ouest de 19 sud (sauf la partie nord-ouest), 29	Du 5 septembre au 13 septembre 2026	Du 4 septembre au 12 septembre 2027

### Périodes de chasse à l'arc

Zone où la chasse est permise	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
22	Du 5 septembre au 13 septembre 2026	Du 4 septembre au 12 septembre 2027

### Périodes de chasse aux armes à feu, à l'arbalète et à l'arc

Durant les périodes de chasse à l'arme à feu, à l'arc et à l'arbalète, le permis de chasse à

l'original sans bois n'est pas requis dans les zones suivantes :

- **En 2026 et 2027** : dans les parties de zones incluses dans la zone 19 sud et dans la zone 29.
- **En 2027 seulement** : dans les zones 13, 18 et 28.

**Note** : L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 22, 23 et 24.

Zone où la chasse est permise	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
1, 2 (sauf les cantons de Macpès et Duquesne), 3, 4	Du 17 octobre au 25 octobre 2026	Du 16 octobre au 24 octobre 2027
10 ouest, 11 ouest, 15	Du 10 octobre au 18 octobre 2026	Du 9 octobre au 17 octobre 2027
12, 13, 14, 26, 27	Du 10 octobre au 25 octobre 2026	Du 9 octobre au 24 octobre 2027
16, 28	Du 26 septembre au 16 octobre 2026	Du 25 septembre au 15 octobre 2027
18	Du 26 septembre au 12 octobre 2026	Du 25 septembre au 11 octobre 2027
Partie est de 19 sud	Du 19 septembre au 1 <sup>er</sup> novembre 2026	Du 18 septembre au 31 octobre 2027
Partie ouest de 19 sud (sauf la partie nord-ouest), 29	Du 19 septembre au 18 octobre 2026	Du 18 septembre au 17 octobre 2027
Partie nord-ouest de 19 sud	Du 12 septembre au 12 octobre 2026	Du 11 septembre au 11 octobre 2027
22	Du 19 septembre au 12 octobre 2026	Du 18 septembre au 11 octobre 2027

# Périodes de chasse pour le cerf de Virginie 2026-2027

Les dates de chasse sont établies en fonction de la zone où la chasse est permise, du type d'arme utilisé, du sexe de l'animal et de son degré de maturité.

Des modifications pourraient être apportées aux périodes et aux segments autorisés en tout temps si la situation l'exige. Il est de votre responsabilité de respecter les modalités en vigueur avant de pratiquer votre activité. Vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle du ministère pour vous en assurer.

## Précisions sur les zones de chasse du cerf de Virginie

Dans les réserves fauniques, dans certaines pourvoiries à droits exclusifs et dans certaines zecs, les modalités de chasse au cerf de Virginie peuvent différer de celles de la zone de chasse où elles sont situées. Consultez les [règles particulières établies pour ces territoires](#) et communiquez avec la personne responsable des territoires en question pour vous renseigner sur les modalités de chasse applicables.

Dans le territoire de Macpès (zone 2), la chasse au cerf de Virginie à l'arbalète et à l'arc seulement est autorisée du 3 octobre au 16 octobre en 2026 et du 2 octobre au 15 octobre en 2027.

Si vous chassez dans les zones 6 nord et 6 sud, vous devez respecter la norme sur la [restriction de la taille légale des bois \(RTLB\)](#) pour cerf avec bois (7 cm ou plus).

La zone 13 sud-ouest se définit comme la partie de la zone 13 située au sud de la limite suivante : la route 101, le chemin Kipawa et le chemin forestier R0819. Les modalités d'exploitation du cerf de Virginie dans la zone 13 sud-ouest s'appliquent aux zecs Dumoine, Maganasipi et Restigo.

Pour la chasse au cerf de Virginie, des modalités d'exploitation particulières s'appliquent sur les îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte.

La chasse au cerf avec ou sans bois est autorisée sur ces territoires, comme par exemple sur les îles et îlots suivants :

- Zone 2 est : île du Bic, île Saint-Barnabé.
- Zone 2 ouest : île aux Lièvres, île Verte.
- Zone 3 est : île aux Grues, île aux Oies, île Patience, île de la Sottise, île Brothers, île Longue, île du Cheval, île Ronde, île au Canot, île à Deux Têtes, île Sainte-Marguerite, battures aux Loups Marins.
- Zone 27 est : île aux Coudres.
- Zone 27 ouest : île d'Orléans, île au Ruau, île Madame.

Pour savoir [quoi faire avant, pendant et après la chasse](#) au cerf de Virginie, consultez les règles

relatives à cette espèce.

## Périodes de chasse à l'arbalète et à l'arc

Zone où la chasse est permise	Âge et sexe	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
1 nord, 1 sud, 2 est, 2 ouest, 3 est, 9 est, 9 ouest, 10 est, 11 est, 11 ouest, 15 ouest, 27 ouest (sauf l'ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans ces zones)	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 3 octobre au 16 octobre	Du 2 octobre au 15 octobre
15 est, 18, 26 est, 26 ouest, 27 est (sauf l'ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans ces zones), 28	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 7 novembre au 12 novembre	Du 6 novembre au 11 novembre
3 ouest (sauf l'ensemble des îles et îlots du Fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans cette zone), 4, 5 est, 5 ouest, 7 nord, 7 sud, 8 est, 8 nord, 8 sud, 10 ouest, 12, 13 sud-ouest	Cerf de Virginie avec ou sans bois	Du 3 octobre au 16 octobre	Du 2 octobre au 15 octobre
6 nord, 6 sud	Cerf de Virginie avec bois ( <a href="#">norme RTL</a> ) ou sans bois	Du 3 octobre au 16 octobre	Du 2 octobre au 15 octobre
Ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans les zones 2 est, 2 ouest, 3 est, 3 ouest, 27 est, 27 ouest	Cerf de Virginie avec ou sans bois	Du 7 novembre au 12 novembre	Du 6 novembre au 11 novembre
Territoire de la	Cerf de Virginie avec ou sans bois	Du 17 octobre au	Du 16 octobre au

montagne de Rigaud dans la zone 8 nord	sans bois	21 octobre	20 octobre
Territoire de la montagne de Rigaud dans la zone 8 nord	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 10 novembre au 22 novembre	Du 9 novembre au 21 novembre

## Périodes de chasse au fusil, à l'arme à chargement par la bouche, à l'arbalète et à l'arc

Zone où la chasse est permise	Âge et sexe	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
3 ouest (sauf l'ensemble des îles et îlots du Fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans cette zone), 4, 5 est, 7 nord, 7 sud, 10 est, 10 ouest	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 17 octobre au 21 octobre	Du 16 octobre au 20 octobre
15 est, 18, 26 est, 26 ouest, 27 est, 28	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 13 novembre au 15 novembre	Du 12 novembre au 14 novembre
8 est, 8 nord (excluant le territoire de la montagne de Rigaud)	Cerf de Virginie avec ou sans bois	Du 17 octobre au 21 octobre	Du 16 octobre au 20 octobre
6 nord, 6 sud	Cerf de Virginie avec bois ( <a href="#">norme RTLB</a> ) ou sans bois	Du 17 octobre au 21 octobre	Du 16 octobre au 20 octobre
Ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans les zones 2 est, 2 ouest, 3 est, 3 ouest, 27 est, 27 ouest	Cerf de Virginie avec ou sans bois	Du 13 novembre au 15 novembre	Du 12 novembre au 14 novembre
5 ouest, 8 sud	Cerf de Virginie femelle ou mâle avec bois de moins de 7 cm	Du 17 octobre au 21 octobre	Du 16 octobre au 20 octobre

## Périodes de chasse aux armes à feu (carabine, fusil, arme à chargement par la bouche), à l'arbalète et à l'arc

Zone où la chasse est permise	Âge et sexe	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
1 nord, 1 sud, 2 est (sauf les cantons de Macpès, de Duquesne et l'ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans cette zone), 27 ouest (sauf l'ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans cette zone)	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 7 novembre au 15 novembre	Du 6 novembre au 14 novembre
2 ouest, 3 est, 3 ouest (sauf l'ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans ces zones), 4, 5 est, 5 ouest, 7 nord, 7 sud, 8 est, 8 nord (excluant le territoire de la montagne de Rigaud), 8 sud, 9 est, 9 ouest, 10 est, 10 ouest, 11 est, 11 ouest, 12, 13 sud-ouest, 15 ouest	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 7 novembre au 22 novembre	Du 6 novembre au 21 novembre
6 nord, 6 sud	Cerf de Virginie avec bois ( <a href="#">norme RTLB</a> )	Du 7 novembre au 22 novembre	Du 6 novembre au 21 novembre
20 (sauf la partie ouest de la zone 20)	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 1 <sup>er</sup> août au 31 août	Du 1 <sup>er</sup> août au 31 août
20 (sauf la partie ouest de la zone 20)	Cerf de Virginie avec ou sans bois	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 24 décembre	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 24 décembre

## Périodes de chasse réservée à la relève

Ces dates sont destinées aux participants à la [fin de semaine destinée à la relève au cerf de Virginie](#).

**Engin** : arbalète et arc

Zone où la chasse est permise	Âge et sexe	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent, en aval du Pont Pierre-Laporte, compris dans les zones 2 est, 2 ouest, 3 est, 3 ouest, 27 est, 27 ouest	Cerf de Virginie avec ou sans bois	Du 31 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre	Du 30 octobre au 31 octobre
Territoire de la montagne de Rigaud dans la zone 8 nord, 15 est, 18, 26 est, 26 ouest, 27 est (sauf l'ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans ces zones), 28	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 31 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre	Du 30 octobre au 31 octobre

**Engin** : armes à feu, à l'arbalète et à l'arc

Zone où la chasse est permise	Âge et sexe	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
1 nord, 1 sud, 2 est (sauf les cantons de Macpès, de Duquesne), 2 ouest, 3 est, 3 ouest (sauf l'ensemble des îles et îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans ces zones), 4, 5 est, 5 ouest, 7 nord, 7 sud, 8 est, 8 nord (excluant le territoire de la montagne de Rigaud), 8 sud, 9 est, 9 ouest, 10 est, 10 ouest, 11 est, 11 ouest, 12, 13 sud-ouest, 15 ouest, 27 ouest (sauf l'ensemble des îles et	Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Du 31 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre	Du 30 octobre au 31 octobre

îlots du fleuve Saint-Laurent en aval du pont Pierre-Laporte compris dans cette zone)

---

6 nord, 6 sud	Cerf de Virginie avec bois <a href="#">norme RTLB</a>	Du 31 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre	Du 30 octobre au 31 octobre
---------------	---	---	-----------------------------

---

## Périodes de chasse à l'ours noir 2026-2027

Les dates de chasse sont établies en fonction de la zone où la chasse est permise et du type d'arme utilisé.

Des modifications pourraient être apportées aux périodes et aux segments autorisés en tout temps si la situation l'exige. Il est de votre responsabilité de respecter les modalités en vigueur avant de pratiquer votre activité.

### Précisions sur les zones de chasse

[La chasse peut être interdite](#) dans certains territoires particuliers de zones données. Si elle est permise, ses modalités peuvent différer de celles de la zone de chasse où se trouvent ces territoires. Vous devez donc communiquer avec la personne responsable des territoires en question pour vous renseigner sur les modalités de chasse applicables.

Dans le territoire de Macpès (zone 2), la chasse à l'ours noir avec une arbalète ou un arc est permise, mais la chasse avec une arme à feu est interdite.

Un organisme gestionnaire d'une zec peut, dans un secteur de chasse, interdire la chasse à l'ours noir durant une partie de la saison ou durant toute la saison prévue dans la zone où est située la zec.

Pour savoir [quoi faire avant, pendant et après la chasse](#) à l'ours noir, consultez les règles relatives à cette espèce.

### Périodes de chasse à l'arbalète et à l'arc

Zone où la chasse est permise	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
1, 11 ouest, 15	Du 26 septembre au 4 octobre	Du 25 septembre au 3 octobre
4, 5, 6, 8, 9, 10	Du 3 octobre au 16 octobre	Du 2 octobre au 15 octobre
11 est	Du 26 septembre au 12 octobre	Du 25 septembre au 11 octobre
Partie est et partie ouest de 19 sud (sauf la partie nord-ouest), 29	Du 5 septembre au 13 septembre	Du 4 septembre au 12 septembre
Partie nord-ouest de 19 sud	Du 29 août au 6 septembre	Du 28 août au 5 septembre
12, 26, 27 ouest	Du 19 septembre au 4 octobre	Du 18 septembre au 3 octobre

### Périodes de chasse au fusil, à l'arme à chargement par la bouche, à l'arbalète et à l'arc

Zone où la chasse est permise	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
10	Du 17 octobre au 21 octobre	Du 16 octobre au 20 octobre

## Périodes de chasse aux armes à feu, à l'arbalète et à l'arc

**L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.**

Dans les cantons de Macpès et de Duquesne (zone 2) la chasse à l'ours avec une arme à feu est interdite.

Zone où la chasse est permise	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
1, 2, 3, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 27 est, 28	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
4, 5, 6, 8, 10	Du 15 mai au 30 juin Du 7 novembre au 22 novembre	Du 15 mai au 30 juin Du 6 novembre au 21 novembre
Partie ouest de 19 sud (sauf la partie nord-ouest), 29	Du 15 mai au 30 juin Du 19 septembre au 18 octobre	Du 15 mai au 30 juin Du 18 septembre au 17 octobre
Partie est de 19 sud	Du 15 mai au 30 juin Du 19 septembre au 1 <sup>er</sup> novembre	Du 15 mai au 30 juin Du 18 septembre au 31 octobre
Partie nord-ouest de 19 sud	Du 15 mai au 30 juin Du 12 septembre au 12 octobre	Du 15 mai au 30 juin Du 11 septembre au 11 octobre
23, 24	Du 15 mai au 30 juin Du 1 <sup>er</sup> août au 15 octobre	Du 15 mai au 30 juin Du 1 <sup>er</sup> août au 15 octobre
26, 27 ouest	Du 15 mai au 30 juin Du 10 octobre au 25 octobre	Du 15 mai au 30 juin Du 9 octobre au 24 octobre

# Périodes de chasse au dindon sauvage 2026-2027

Les dates de chasse sont établies en fonction de la zone où la chasse est permise, du type d'arme utilisé, du sexe de l'animal et de son degré de maturité.

Des modifications pourraient être apportées aux périodes et aux segments autorisés en tout temps si la situation l'exige. Il est de votre responsabilité de respecter les modalités en vigueur avant de pratiquer votre activité.

## Précisions sur les zones de chasse

Dans certaines zones, la chasse peut être [interdite dans certains territoires](#).

La chasse est permise à partir d'une demi-heure avant le lever du soleil jusqu'à midi.

Pour savoir [quoi faire avant, pendant et après la chasse](#) au dindon sauvage, consultez les règles relatives à cette espèce.

## Périodes de chasse

### Fusil, arme à chargement par la bouche ou la culasse, arbalète et arc

Zone où la chasse est permise	Âge et sexe	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 26 et 27	Dindon sauvage porteur d'une barbe	Du 24 avril au 18 mai 2026	Du 30 avril au 24 mai 2027
2, 12, 13 et 15	Dindon sauvage porteur d'une barbe	Du 24 avril au 5 mai 2026	Du 30 avril au 11 mai 2027
3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11	Dindon sauvage avec ou sans barbe	Du 24 octobre au 30 octobre 2026	Du 23 octobre au 29 octobre 2027

# Périodes de chasse au petit gibier 2026-2028

Les dates de chasse sont établies en fonction de la zone où la chasse est permise et du type d'arme utilisé.

Des modifications pourraient être apportées aux périodes et aux segments autorisés en tout temps si la situation l'exige. Il est de votre responsabilité de respecter les modalités en vigueur avant de pratiquer votre activité.

[La chasse peut être interdite](#) dans certains territoires particuliers de zones données. Si elle est permise, ses modalités peuvent différer de celles de la zone de chasse où se trouvent ces territoires. Vous devez donc communiquer avec la personne responsable des territoires en question pour vous renseigner sur les modalités de chasse applicables.

Dans le territoire de Macpès (zone 2), la chasse au petit gibier avec une arbalète et un arc, le colletage des lièvres et des lapins à queue blanche, la chasse au petit gibier à l'aide d'un oiseau de proie sont permis, mais la chasse avec une arme à feu y est interdite.

Pour savoir [quoi faire avant, pendant et après la chasse](#) au petit gibier, consultez les règles relatives à cette espèce.

Pour connaître les règles applicables du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2026, consultez la [réglementation \(PDF 279 Ko\)](#) de cette période.

## Lapin à queue blanche, lièvre arctique et lièvre d'Amérique

Dans la zone 17, l'utilisation de collets pour prendre du lièvre n'est permise que dans les établissements non autochtones et aux alentours de ceux-ci. Aux Îles-de-la-Madeleine (zone 21), la chasse au lièvre d'Amérique est interdite. Toutefois, sur l'île du Havre Aubert, une courte période de chasse a lieu du 14 novembre au 6 décembre 2026 et du 20 novembre au 12 décembre 2027. Pour plus d'information, veuillez [communiquer avec un bureau régional](#).

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21 (sauf les Îles-de-la-Madeleine), 26, 27, 28	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc  L'utilisation de l'arbalète est interdite dans la zone 17.	Du 19 septembre 2026 au 31 mars 2027	Du 18 septembre 2027 au 31 mars 2028
19 sud, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 12 septembre 2026 au 31 mars 2027	Du 11 septembre 2027 au 31 mars 2028

22, 23, 24	Armes à feu, à air comprimé et arc	Du 12 septembre 2026 au 30 avril 2027	Du 11 septembre 2027 au 30 avril 2028
Île-du-Havre-Aubert	Armes à feu, à air comprimé et arc	Du 14 novembre au 6 décembre 2026	Du 20 novembre au 12 décembre 2027
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21 (sauf les Îles-de-la-Madeleine), 26, 27 (sauf l'île d'Orléans), 28	Collet Dans la zone 17, l'utilisation de collets pour prendre du lièvre n'est permise que dans les établissements non autochtones et aux alentours de ceux-ci.	Du 19 septembre 2026 au 31 mars 2027	Du 18 septembre 2027 au 31 mars 2028
19 sud, 29	Collet	Du 12 septembre 2026 au 31 mars 2027	Du 11 septembre 2027 au 31 mars 2028

## Coyote et loup

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 26, 27	Armes à feu, arbalète et arc	Du 25 octobre 2026 au 31 mars 2027	Du 25 octobre 2027 au 31 mars 2028
12, 13, 14, 16, 18, 21, 28	Armes à feu, arbalète et arc	Du 18 octobre 2026 au 31 mars 2027	Du 18 octobre 2027 au 31 mars 2028
19 sud, 29	Armes à feu, arbalète et arc	Du 18 octobre 2026 au 15 avril 2027	Du 18 octobre 2027 au 15 avril 2028

## Marmotte commune

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 sud, 21, 26, 27, 28, 29	Armes à feu, arbalète et arc	Toute l'année	Toute l'année

## Raton laveur

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse	Période de chasse
-------------------------------	-------	-------------------	-------------------

permise		2026-2027	2027-2028
4, 5, 6, 7, 8	Armes à feu, arbalète et arc	Du 25 octobre 2026 au 1 <sup>er</sup> mars 2027	Du 25 octobre 2027 au 1 <sup>er</sup> mars 2028
4, 5, 6, 7, 8	Carabine .22 à percussion latérale, la nuit, avec des chiens	Du 25 octobre 2026 au 15 décembre 2026	Du 25 octobre 2027 au 15 décembre 2027

## Renard argenté, croisé ou roux

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
3, 4, 5, 6, 7, 8	Armes à feu, arbalète et arc	Du 25 octobre 2026 au 1 <sup>er</sup> mars 2027	Du 25 octobre 2027 au 1 <sup>er</sup> mars 2028

## Gélinotte huppée, tétras du Canada et tétras à queue fine

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
1, 2 (sauf l'Île Verte), 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27, 28	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc  L'utilisation de l'arbalète est interdite dans la zone 17.	Du 19 septembre 2026 au 15 janvier 2027	Du 18 septembre 2027 au 15 janvier 2028
19 sud, 22, 23, 24, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 12 septembre 2026 au 15 janvier 2027	Du 11 septembre 2027 au 15 janvier 2028

## Perdrix grise

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sud, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc  L'utilisation de l'arbalète est interdite	Du 19 septembre 2026 au 15 novembre 2026	Du 18 septembre 2027 au 15 novembre 2027

dans les zones 17, 22,  
23 et 24.

---

## Lagopède alpin et lagopède des saules

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27, 28	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 19 septembre 2026 au 31 mars 2027	Du 18 septembre 2027 au 31 mars 2028
	L'utilisation de l'arbalète est interdite dans la zone 17.		
19 sud, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 12 septembre 2026 au 31 mars 2027	Du 11 septembre 2027 au 31 mars 2028
22, 23, 24	Armes à feu, à air comprimé et arc	Du 12 septembre 2026 au 30 avril 2027	Du 11 septembre 2027 au 30 avril 2028

## Carouge à épaulettes, corneille d'Amérique, étourneau sansonnet, moineau domestique, quiscale bronzé et vacher à tête brune

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sud, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2026 au 30 avril 2027	Du 1 <sup>er</sup> juillet 2027 au 30 avril 2028
	L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.		

---

## Caille, colin de Virginie, faisan, francolin, perdrix bartavelle, perdrix choukar, perdrix rouge et pintade

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse	Période de chasse
-------------------------------	-------	-------------------	-------------------

permise		2026-2027	2027-2028
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sud, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Du 1 <sup>er</sup> août 2026 au 31 décembre 2026	Du 1 <sup>er</sup> août 2027 au 31 décembre 2027
	L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.		

## Activités de dressage et de compétition de chiens de chasse, à l'aide de caille, colin de Virginie, faisan, francolin, perdrix bartavelle, perdrix choukar, perdrix rouge, pigeon biset et pintade

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sud, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Toute l'année	Toute l'année
	L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.		

### Pigeon biset

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027	Période de chasse 2027-2028
1, 2 (sauf l'île Verte), 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 sud, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29	Armes à feu et à air comprimé, arbalète et arc	Toute l'année	Toute l'année
	L'utilisation de l'arbalète est interdite dans les zones 17, 22, 23 et 24.		

### Oiseaux migrateurs

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026-2027
Dans les zones, les zecs et les réserves fauniques	Armes à feu, arbalète et arc	Consultez la brochure du <a href="#">Règlement de chasse aux oiseaux migrants</a> d'Environnement et Changement climatique Canada.

---

# Périodes de chasse aux grenouilles 2026-2027

Les dates de chasse sont établies en fonction de la zone où la chasse est permise et du type d'arme utilisé.

Des modifications pourraient être apportées aux périodes et aux segments autorisés en tout temps si la situation l'exige. Il est de votre responsabilité de respecter les modalités en vigueur avant de pratiquer votre activité.

## Précisions sur les zones de chasse

Dans certaines zones, la chasse peut être [interdite sur certains territoires](#).

Pour savoir [quoi faire avant, pendant et après la chasse](#) au petit gibier, consultez les règles relatives à cette espèce.

## Périodes de chasse

### Grenouille léopard, grenouille verte et ouaouaron

La chasse de ces amphibiens nécessite un permis spécifique à la chasse aux grenouilles et est réservée aux résidents. Le certificat du chasseur n'est pas requis pour l'obtention de ce permis.

Zone où la chasse est permise	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19 sud, 20, 21, 26, 27, 28 et 29	Assommoir, barrière, dard, épuisette, fosse, hameçon et main	Du 15 juillet au 15 novembre 2026	Du 15 juillet au 15 novembre 2027

# Périodes de chasse contingentée et non-contingentée dans les réserves fauniques 2026-2028

Les dates de chasse sont établies en fonction de la zone où la chasse est permise, du type d'arme utilisé, du sexe de l'animal et de son degré de maturité.

Des modifications pourraient être apportées aux périodes et aux segments autorisés en tout temps si la situation l'exige. Il est de votre responsabilité de respecter les modalités en vigueur avant de pratiquer votre activité.

Voir les [périodes de chasse 2024-2026 \(PDF 280 Ko\)](#)

## Précisions sur les zones de chasse

Une réserve faunique peut ne pas offrir de droit d'accès quotidien pour la chasse au petit gibier durant certains jours au cours d'une période donnée. Pour plus de renseignements ou pour connaître les dates d'ouverture de la chasse au petit gibier, consultez le [site Web](#) de la Sépaq. Les périodes de chasse aux oiseaux migrateurs dans les réserves fauniques sont les mêmes que celles des districts fédéraux de chasse aux oiseaux migrateurs dans lesquelles ces réserves sont situées. Consultez le résumé du Règlement de chasse aux oiseaux migrateurs d'Environnement Canada.

Pendant une période de chasse au cerf avec bois, le détenteur d'un [permis de chasse au cerf sans bois \(tirage au sort\)](#) peut chasser le cerf sans bois à l'endroit indiqué sur son permis. Lorsque des permis de chasse au cerf sans bois (tirage au sort) sont délivrés pour une réserve faunique ou une zec, les permis de la zone ne sont pas valides sur ces territoires et les permis délivrés pour ces territoires ne peuvent être utilisés dans la zone.

Si vous possédez un permis de chasse à l'orignal sans bois (tirage au sort), vous devez [respecter les conditions liées à son obtention](#). Lorsque des permis de chasse à l'orignal sans bois (tirage au sort) sont délivrés pour une réserve faunique ou une zec, les permis de la zone ne sont pas valides sur ces territoires et les permis délivrés pour ces territoires ne peuvent être utilisés dans la zone.

## Ashuapmushuan (zone 28)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 12 septembre au 25 septembre	Du 11 septembre au 24 septembre
		Cette période est réservée aux	Cette période est réservée aux

Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	participants à une chasse contingentée. Du 15 mai au 30 juin	participants à une chasse contingentée. Du 15 mai au 30 juin
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 12 septembre au 25 septembre  Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Du 11 septembre au 24 septembre  Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 25 septembre au 15 novembre	Du 24 septembre au 15 novembre
Lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 26 septembre au 2 novembre	Du 25 septembre au 1 <sup>er</sup> novembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 12 septembre au 25 septembre  Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.  ET  Du 26 septembre 2026 au 31 mars 2027	Du 11 septembre au 24 septembre  Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.  ET  Du 25 septembre 2027 au 31 mars 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Chic-Chocs, des (zone 1)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 septembre au 7 novembre  Cette période est réservée aux	Du 7 septembre au 6 novembre  Cette période est réservée aux

Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	participants à une chasse contingentée. Du 15 mai au 30 juin  Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	participants à une chasse contingentée. Du 15 mai au 30 juin  Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Coyote	Armes à feu, arbalète et arc	Du 18 octobre au 7 novembre  Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.  Et  Du 31 octobre au 23 novembre	Du 18 octobre au 6 novembre  Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.  Et  Du 30 octobre au 22 novembre
Gélinotte huppée, tétras du Canada, lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 3 octobre au 23 novembre	Du 2 octobre au 22 novembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 3 octobre au 23 novembre	Du 2 octobre au 22 novembre

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Duchénier (zone 2 est)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 septembre au 15 octobre  Et  Du 27 octobre au 15 novembre  Ces périodes sont réservées aux participants à une	Du 7 septembre au 14 octobre  Et  Du 26 octobre au 14 novembre  Ces périodes sont réservées aux participants à une

Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	chasse contingentée. Du 27 octobre au 15 novembre	chasse contingentée. Du 26 octobre au 14 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
		Et	Et
		Du 31 octobre au 15 novembre	Du 30 octobre au 14 novembre
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Coyote	Armes à feu, arbalète et arc	Du 25 octobre au 15 novembre	Du 25 octobre au 14 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 16 octobre au 29 novembre	Du 15 octobre au 28 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
		Et	Et
		Du 16 octobre au 29 novembre	Du 15 octobre au 28 novembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 18 novembre 2026 au 31 mars 2027	Du 17 novembre 2027 au 31 mars 2028
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 16 novembre 2026	Du 15 novembre 2027

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Dunière, de (zone 1)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 septembre au 11 novembre	Du 7 septembre au 10 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 12 novembre au 15 novembre	Du 11 novembre au 14 novembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 12 novembre 2026 au 31 mars 2027	Du 11 novembre 2027 au 31 mars 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Laurentides (incluant secteur Tourilli) (zone 27 ouest)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 31 août au 16 octobre	Du 31 août au 16 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin

	arc	Et	Et
		Du 31 août au 16 octobre	Du 31 août au 16 octobre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 19 septembre au 30 septembre	Du 18 septembre au 30 septembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 17 octobre au 8 novembre	Du 17 octobre au 7 novembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 24 octobre 2026 au 31 mars 2027	Du 23 octobre 2027 au 31 mars 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Laurentides (secteur Tourilli) (zone 27 ouest)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 31 octobre au 22 novembre	Du 30 octobre au 21 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## La Vérendrye (zones 12 et 13)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 31 octobre au 22 novembre	Du 30 octobre au 21 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 14 septembre au 14 octobre	Du 13 septembre au 13 octobre
		Et	Et
		Du 31 octobre au 15 novembre	Du 30 octobre au 14 novembre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 15 octobre 2026 au 15 janvier 2027	Du 14 octobre 2027 au 15 janvier 2028
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 16 novembre 2026 au 31 mars 2027	Du 15 novembre 2027 au 31 mars 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Mastigouche (zone 26)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 septembre au 9 octobre	Du 7 septembre au 8 octobre
		Cette période est	Cette période est

		réservée aux participants à une chasse contingentée.	réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 3 octobre au 31 décembre	Du 2 octobre au 31 décembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 3 octobre 2026 au 31 mars 2027	Du 2 octobre 2027 au 31 mars 2028
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Arbalète et arc	Du 7 novembre au 12 novembre	Du 6 novembre au 11 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc	Du 13 novembre au 15 novembre	Du 12 novembre au 14 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Matane, de (zone 1)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 septembre au 10 novembre	Du 7 septembre au 10 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Coyote	Armes à feu, arbalète et arc	Du 18 octobre au 21	Du 18 octobre au 21

	arc	décembre	décembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Et	Et
		Du 8 septembre au 4 octobre	Du 7 septembre au 3 octobre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 27 octobre au 1 <sup>er</sup> décembre	Du 26 octobre au 1 <sup>er</sup> décembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 27 octobre 2026 au 31 mars 2027	Du 26 octobre 2027 au 31 mars 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Papineau-Labelle, de (zone 10 est)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 21 septembre au 8 octobre	Du 20 septembre au 7 octobre
		Et	Et
		Du 9 octobre au 15 octobre	Du 8 octobre au 14 octobre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 9 octobre au 15 octobre	Du 8 octobre au 14 octobre

		Et	Et
		Du 31 octobre au 22 novembre	Du 30 octobre au 21 novembre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada, lièvre d'Amérique et lapin à queue blanche	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 9 octobre au 15 octobre	Du 8 octobre au 14 octobre
		Et	Et
		Du 2 novembre au 21 novembre	Du 1 novembre au 20 novembre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Et	Et
		Du 9 octobre au 15 octobre	Du 8 octobre au 14 octobre
		Et	Et
		Du 31 octobre au 22 novembre	Du 30 octobre au 21 novembre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada, lièvre d'Amérique et lapin à queue blanche	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 7 septembre au 20 septembre	Du 6 septembre au 19 septembre
		Et	Et
		Du 16 octobre au 1 novembre	Du 15 octobre au 31 octobre

		Et	Et
		Du 22 novembre 2026 au 15 janvier 2027	Du 21 novembre 2027 au 15 janvier 2028
Lièvre d'Amérique et lapin à queue blanche	Collet	Du 22 novembre 2026 au 15 janvier 2027	Du 21 novembre 2027 au 15 janvier 2028
Dindon sauvage porteur d'une barbe	Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc	Du 24 avril 2026 au 18 mai 2026	Du 30 avril 2027 au 24 mai 2027
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée
		Et	Et
		Du 24 avril 2026 au 18 mai 2026	Du 30 avril 2027 au 24 mai 2027
Dindon sauvage avec ou sans barbe	Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc	24 octobre au 30 octobre 2026	23 octobre au 29 octobre 2027
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée
		Et	Et
		24 octobre au 30 octobre 2026	23 octobre au 29 octobre 2027

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Port-Cartier–Sept-Îles, de (zone 19 sud)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 11 septembre au 11 octobre	Du 10 septembre au 10 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une	Cette période est réservée aux participants à une

Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	chasse contingentée. Du 11 septembre au 11 octobre	chasse contingentée. Du 10 septembre au 10 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin Du 11 septembre au 11 octobre	Du 15 mai au 30 juin Du 10 septembre au 10 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 10 octobre 2026 au 15 janvier 2027	Du 9 octobre 2027 au 15 janvier 2028
Lagopède alpin, lagopède des Saules	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 10 octobre 2026 au 30 avril 2027	Du 9 octobre 2027 au 30 avril 2028
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 11 septembre au 11 octobre	Du 10 septembre au 10 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
		Du 10 octobre 2026 au 30 avril 2027	Du 9 octobre 2027 au 30 avril 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Port-Daniel, de (zone 1)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 septembre au 4 octobre	Du 7 septembre au 3 octobre

		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 12 novembre au 22 novembre	Du 11 novembre au 21 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 1er juin au 30 juin	Du 1er juin au 30 juin
Gélinotte huppée, tétras du Canada, lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 5 octobre au 18 octobre	Du 4 octobre au 17 octobre
Coyote	Armes à feu, arbalète et arc	Du 5 octobre au 18 octobre	Du 4 octobre au 17 octobre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 5 octobre 2026 au 31 mars 2027	Du 4 octobre 2027 au 31 mars 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Portneuf, de (zone 27 ouest)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 8 septembre au 9 octobre	Du 7 septembre au 8 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 31 octobre au 22 novembre	Du 30 octobre au 21 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin

		Et	Et
		Du 8 septembre au 9 octobre	Du 7 septembre au 8 octobre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 10 octobre au 20 décembre	Du 9 octobre au 19 décembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 10 octobre 2026 au 31 mars 2027	Du 9 octobre 2027 au 31 mars 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Rimouski, de (zone 2 est)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 novembre	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 15 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 9 octobre au 15 octobre	Du 8 octobre au 14 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 7 octobre au 1 <sup>er</sup> décembre	Du 7 octobre au 1 <sup>er</sup> décembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Coyote	Armes à feu, arbalète et	Du 16 octobre au 1 <sup>er</sup>	Du 15 octobre au 1 <sup>er</sup>

	arc	décembre	décembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> décembre	Du 15 octobre au 1 <sup>er</sup> décembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 9 novembre 2026 au 31 mars 2027	Du 8 novembre 2027 au 31 mars 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Rouge-Matawin (zone 15 ouest)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 19 septembre au 15 octobre	Du 18 septembre au 14 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Armes à feu, arbalète et arc	Du 9 octobre au 15 octobre	Du 8 octobre au 14 octobre
		Et	Et
		Du 31 octobre au 22 novembre	Du 30 octobre au 21 novembre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.

Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 18 octobre au 22 novembre	Du 17 octobre au 21 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Et	Et
		Du 19 septembre au 15 octobre	Du 18 septembre au 14 octobre
		Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.	Ces périodes sont réservées aux participants à une chasse contingentée.
Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 8 septembre au 9 novembre	Du 7 septembre au 8 novembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 10 novembre 2026 au 31 mars 2027	Du 9 novembre 2027 au 31 mars 2028

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).

## Saint-Maurice, du (zone 26)

Espèce	Engin	Période de chasse 2026	Période de chasse 2027
Orignal	Armes à feu, arbalète et arc	Du 7 septembre au 9 octobre	Du 6 septembre au 8 octobre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Ours noir	Armes à feu, arbalète et arc	Du 15 mai au 30 juin	Du 15 mai au 30 juin
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.

Gélinotte huppée, tétras du Canada et lièvre d'Amérique	Armes à feu, à air comprimé, arbalète et arc	Du 3 octobre au 31 décembre	Du 2 octobre au 31 décembre
Lièvre d'Amérique	Collet	Du 3 octobre 2026 au 31 mars 2027	Du 2 octobre 2027 au 31 mars 2028
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Arbalète et arc	Du 7 novembre au 12 novembre	Du 6 novembre au 11 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.
Cerf de Virginie avec bois (7 cm ou plus)	Fusil, arme à chargement par la bouche, arbalète et arc	Du 13 novembre au 15 novembre	Du 12 novembre au 14 novembre
		Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.	Cette période est réservée aux participants à une chasse contingentée.

Oiseaux migrateurs : Consultez le [Règlement sur les oiseaux migrateurs](#).